Partageons sereinement les berges !

Nous avons la chance de voir notre commune traversée par le canal de X. Ses berges offrent des lieux de promenade bucoliques et agréables, sans circulation pour y déambuler en toute sécurité. Pourtant les berges restent avant tout des chemins de service utilisés quotidiennement par les agents de Voies navigables de France (VNF) pour entretenir les canaux et rivières. Assurons-nous d'une cohabitation sereine et respectueuse de tous aux abords de l'eau.

**des usages multiples**

Vélo, randonnées, running, pêche, flânerie en famille… Les raisons de se rendre sur les chemins longeant les fleuves, rivières et canaux sont nombreuses, que ce soit pour y trouver un peu de fraîcheur l'été, pour y effectuer son entraînement sportif ou tout simplement pour se détendre.

Mais les chemins de service sont aussi des voies empruntées quotidiennement par les agents VNF dans leur cadre professionnel : pour se rendre d'une écluse à une autre et assurer la navigation par exemple, pour porter assistance à un bateau, pour effectuer des travaux sur les berges ou sur l’eau, ou encore se rendre dans un bâtiment de travail.

Pour répondre aux besoins du service, les agents VNF utilisent différents véhicules : voitures, utilitaires, camionnettes, tracteurs, scooters… L'apparition de véhicules motorisés peut évidemment surprendre ceux qui profitent du calme du canal. Les agents essaient de perturber le moins possible les promeneurs et autres usagers et s'identifient auprès d'eux pour expliquer leur présence : circulation sur les voies à faible allure, identification des véhicules grâce au logo VNF, signalisation par gyrophares ou feux d'alerte, mise en place d'une signalisation temporaire lors de chantiers ou d'interventions.

**Se respecter et partager la voiE**

La présence de véhicules motorisés peut parfois générer des incompréhensions et une mauvaise communication entre les usagers. Pourtant, la présence des agents de Voies navigables de France est indispensable : les chemins sont leur lieu de travail, ils y interviennent pour effectuer des travaux d'entretien et ainsi assurer de bonnes conditions de navigation aux plaisanciers ou bateliers et la sécurité de tous. Ces chemins appartiennent au domaine public fluvial géré par Voies navigables de France. C'est en lien avec VNF que les berges de notre commune ont été aménagées pour faire de ces chemins, en sus d’espaces de travail, des espaces de loisirs pour les habitants. Assurons collectivement un partage respectueux de ces chemins si convoités.

